

**25 janvier 1768**

**Jean Bureau**, laboureur à bœufs La Piaudrie Médis, a acheté en 1767 à **Pierre Allain**, ancien maréchal Meschers, **un ensemble de bâtiments au Grand Toussangé Médis**. s'étant aperçu depuis que les réparations sont importantes, il fait faire une expertise des problèmes rencontrés.

Aujourd'hui vingt cinquième jour du  
mois de janvier mil sept cent soixante  
huit après midi par devant nous notaire

Royal en Saintonge soussigné et en présence des témoins bas  
nommés a comparu en personne Jean Bureau laboureur  
à bœufs demeurant au village de la Piaudrie paroisse de  
médis, lequel nous a dit et remontré qu'il a acquis une maison  
portant plancher avec un toit à brebis appartenant et  
dépendance, le tout située au village du grand tousaugé  
sus dite paroisse de médis comme ils sont et nommés par contrat de  
vente consenti par Pierre Allain ancien maréchal du bourg  
de Meschers en faveur du dit Jean Bureau en date du seize  
novembre de l'année dernière mil sept cent soixante sept retenue  
par Moreau notaire Royal et contrôlé et insinué au bureau  
de Royan le vingt quatre dudit mois par le sieur Cauroy  
en conséquence de quoy, ledit Bureau désirant faire réparer  
les dits bâtiments qui sont en très mauvais état, et menaçant  
ruine, et pour y parvenir desirant en faire faire état et  
procès verbal des dites réparations qui sont urgente et  
nécessaires à faire, et pour y parvenir pour apprécier icelle  
-----ations, ledit Bureau au----- venir devant  
-----me de Louis Landreau e-----  
-----tailleur de pierre de-----  
-----denudés, lesquels ap-----  
-----ain L-----e amas requit-----

de bien et fidellement procedder audit proces verbal et de  
 estimer les dittes reparations qui sont urgeante et necessaire  
 à faire du mieux de leur pouvoir, et etant audit lieu du grand  
 xxxxxx tousaugé en les dits bastimants, et en laditte chambre  
 les dits experts nous ont fait observer que la porte et les  
 fenestres de la ditte chambre ont besoin d'estre refaite  
 tout a neuf dans tout leur contenu, le plancher ayant aussy  
 besoin d'estre refait a neuf n'y ayant que douse *soulineau*  
 qui puisse servir dans laquelle il y a besoin d'un degré pour  
 monter au grenier, le mur du costé du levant a besoin d'estre  
 refait qui est la moitié seulement, et etant monté au  
 grenier, les dits experts nous ont fait observer qu'il faut  
 un tirand au toit, et qu'il y manque beaucoup de latte  
 et de chevrons, ensemble une fenestre, et que les carreaux  
 d'icelle sont inservable ainsi que les gons, et gen---elle  
 y manquant aussy, beaucoup de tuille, le tiers du mur de la  
 ditte chambre a besoin d'estre crépis et griffonnés  
 dans tout leur contenu circonstances, et dependance plus  
 -----amp---- a---t-t a brebis dependance -----  
 -----les dits experts nous ont fait -----  
 ----- icelluy a besoin de -----  
 ----- les co----- serrur -----  
 ----- aussy fait observer -----  
 ----- besoin d'estre Re-----

<i>Soulineau</i> : petite -----
------------------------------------

----- qu'il y manque beaucoup de tuille les chevrons  
 et lattes etant inservables, les murs d'icelluy ont besoin  
 d'estre griffonnés et crépis dans tout leur contenu  
 qui sont toutes les réparations qui sont urgeantes et necessaires  
 à faire aux dits bastimants que les dits Landreau et  
 mariteau nous ont dit et déclaré estre necessaire à  
 faire de tout quoy nous avons octroyé acte audit  
 Bureau, et en consequence de quoy nous en avons dressé le  
 presant proces verbal pour valloir et servir au dit bureau  
 ainsy que de raizon, fait et passé au dit lieu de Tousaugé  
 etant en les dits bastimans cy dessus enoncés en presance  
 de maitre Bertrand thomas Sergent Royal et de jean  
 dupain laboureur demeurant les deux au presant bourg  
 de medis temoins connus et requis, qui ont, les dits  
 Bureau, et experts avec nous signie selon l'ordonnance  
 ainsy signé a la minute des presantes j Bureau, mariteau  
 Landreau, thomas Dupin et le notaire Royal soussigné  
 controllé a Royan le trante janvier mil sept cent soixante  
 huit reçu compris les six sols pour livre treise sols signé Cauroy.

Moreau notaire  
 Royal

Mieux d'icy vingt cinq me jour du  
mois de Janvier mil sept cent soixant  
huit apres midy pardevant nous no<sup>r</sup>e  
Royal en faire toutz sousigne le luy sans deffiance d'uns bras  
nommies de compare en soy personne Jean Bureau Laboureur  
à bouff, demourant au village de la plaudie parvis de  
midis, lequel nous adit le serment qu'il a acquis un maiz  
voctant planches avec un tet à brebis a justinane. le  
d'icy avec le tout s'ittue au village du grand tousaugé  
dusditté paroisse de medis comme ils sont lonmies par contrat de  
vante tous autz parvisire allain ancien marchand du bourg  
demourant en faucon d'adit Jean Bureau l'adit d'icy  
nombre de la mie dernière mil sept cent soixant de sept  
par moreau no<sup>r</sup>e Royal et utrolle le vis innuie au bureau  
du Roy on des vingz quatre d'adit mois par le sieur cauroz  
en consequence de quoz, ledit Bureau desirant faire byare  
les dits d'ostimants, qui sont en tres mauvais état, le murant  
siene, le pour y parvisire de faire faire faire état le  
procès verbal desdittes mutations qui sont vrayes le  
faire, à faire parvisire parvisire parvisire  
mutations, ledit Bureau desirant  
me delouis le Bureau  
tailleur de papier des  
demourant, lesquels  
sont deus avec Reg



6  
quel ymanque beaucoup de Stulle des Meurons  
la dite Stulle ymanable, Les murs d'icelles ont  
estre griffonnez le creyis dans tout deux Contours  
qui font toutes les Reparations qui font voyent de la meffaire  
a faire aux dits Estimans, que les dits Landreau le  
mariteau nous ont dit le declare estre meffaire a  
faire de tout quoy nous avons ostroye acte audir  
Bureau, le meffaire quame de quoy nous en avons despi de  
presant pour verbal pour valloir le presant audir Bureau  
ainsy que de lairy, fait le presant audir de nous auge  
tant les dits Estimans, et de presant la nomie, luyrisme  
de maître Estiman Thomas Seryent Royal le meffaire  
de gain la boume de meurant, les dits au presant Bureau  
audir, et comme le Requie, qui ont les dits  
Bureau, le creyis avec le Signie, selon l'ordonnance  
ainsy signie a la minute de presant, J Bureau mariteau  
Landreau Thomas Seryent, le de nous Royal signie  
controle a la Royale de l'ansie de l'espereux de  
huit de nous compris de l'ansie de l'espereux de  
treize sept signie de nous

11  
no 10  
Royal